

**Session ordinaire du Conseil municipal  
de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines  
tenue le 8 février 2022, à 19 h 30  
par vidéoconférence autorisé par le ministre  
de la Santé et des Services sociaux  
en raison de la COVID-19**

Sont présents :

Madame la mairesse	Julie Boivin
Mmes les Conseillères	Véronique Baril Isabelle Hardy
MM. les Conseillers	Pierre Berthiaume Marc-Olivier Leblanc Sébastien Lévesque Keven Renière
Le directeur général	Alain Cassista
La greffière	Geneviève Lazure

---

2022-02-08 - 036

***Ouverture de la séance***

La séance est ouverte à 19h30 par Madame Julie Boivin, mairesse de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et Madame Geneviève Lazure agit comme secrétaire.

2022-02-08 - 037

***Adoption de l'ordre du jour***

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** l'ordre du jour de la présente séance ordinaire;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 038

***Adoption des procès-verbaux***

Chaque membre du Conseil ayant reçu les procès-verbaux de la séance ordinaire tenue le 11 janvier 2022 et de la séance extraordinaire tenue le 25 janvier 2022 au moins vingt-quatre heures avant la présente séance, la greffière est dispensée d'en faire la lecture, et ce, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

**D'approuver** les procès-verbaux des séances du Conseil municipal tenues les 11 et 25 janvier 2022, tels que rédigés;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 039

### **Approbation des comptes**

**Attendu** que la liste des comptes payables pour le mois de décembre 2021 a été transmise à tous les membres de ce Conseil pour vérification;

**Attendu** que toutes les informations pertinentes ont été fournies à cette fin;

**Attendu** qu'un certificat a été émis pour chaque dépense mentionnée sur ladite liste à l'effet que la Corporation dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque, appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

**D'approuver** la liste des comptes préparée par le Service des finances faisant l'objet des numéros de chèques suivants, à savoir:

Chèques numéros	Montants
94 049 à 94 212	1 573 113,61 \$

**D'autoriser** la trésorière à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 040

### **Adoption - Règlement numéro 1019 Règlement décrétant un programme de subvention d'écofiscalité agricole**

**Attendu** la présentation du projet de règlement n° 1019 lors de la séance extraordinaire tenue le 25 janvier 2022, et ce, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

**Attendu** l'avis de motion donné lors de la séance extraordinaire tenue le 25 janvier 2022 et le dépôt du projet de règlement qui a été fait lors de cette même séance;

**Attendu** que la mairesse a résumé verbalement le contenu de ce règlement conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**D'adopter** le règlement numéro 1019 décrétant un programme de subvention d'écofiscalité agricole;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 041

### **Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 847-1-1 Règlement modifiant le règlement numéro 847-1 concernant la vidange des boues de fosses septiques**

Madame la Conseillère Véronique Baril donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 847-1 concernant la vidange des boues de fosses septiques et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 042

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1018-1***

***Règlement modifiant le règlement numéro 1018 décrétant les taux d'imposition des diverses taxes foncières, des diverses taxes de tarification ainsi que de la tarification pour les coûts des différents services et activités offerts par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour l'année 2022***

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 1018 décrétant les taux d'imposition des diverses taxes foncières, des diverses taxes de tarification ainsi que de la tarification pour les coûts des différents services et activités offerts par la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, pour l'année 2022 et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 043

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1020***

***Règlement décrétant les travaux de mise aux normes et d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable et décrétant une dépense de 22 000 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût***

Monsieur le Conseiller Keven Renière donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement décrétant les travaux de mise aux normes et d'agrandissement de l'usine de production d'eau potable et décrétant une dépense de 22 000 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût et dépose ledit projet;

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 044

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1021***

***Règlement décrétant les travaux de mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées et décrétant une dépense de 480 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût***

Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement décrétant les travaux de mise aux normes de l'usine de traitement des eaux usées et décrétant une dépense de 480 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût et dépose ledit projet;

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 045

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1022***

***Règlement autorisant les travaux de réfection de divers bâtiments municipaux et décrétant un emprunt de 700 000 \$ pour en payer le coût***

Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement autorisant les travaux de réfection de divers bâtiments municipaux et décrétant un emprunt de 700 000 \$ pour en payer le coût et un emprunt du même montant pour en payer le coût et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 046

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1023***

***Règlement décrétant les travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage de la conduite d'eau potable de la 11<sup>e</sup> Avenue et décrétant une dépense de 600 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût***

Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement décrétant les travaux de réhabilitation sans tranchée par chemisage de la conduite d'eau potable de la 11<sup>e</sup> Avenue et décrétant une dépense de 600 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 047

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1024***

***Règlement décrétant des dépenses relatives à la réfection du réseau routier ainsi qu'à la réfection et au réaménagement de parcs de la municipalité et décrétant un emprunt de 500 000 \$ pour en payer le coût***

Madame la Conseillère Isabelle Hardy donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement décrétant des dépenses relatives à la réfection du réseau routier ainsi qu'à la réfection et au réaménagement de parcs de la municipalité et décrétant un emprunt de 500 000 \$ pour en payer le coût et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes

ADOPTÉ

2022-02-08 - 048

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1025***

***Règlement autorisant les honoraires professionnels liés à des travaux de reconstruction d'infrastructures et décrétant une dépense de 250 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût***

Madame la Conseillère Véronique Baril donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement autorisant les honoraires professionnels liés à des travaux de reconstruction d'infrastructures et décrétant une dépense de 250 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 049

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1026***

***Règlement pourvoyant à des travaux de pavage et d'éclairage sur la rue du Pavillon et une portion du chemin du Golf et décrétant une dépense de 1 100 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût***

Madame la Conseillère Isabelle Hardy donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement pourvoyant à des travaux de pavage et d'éclairage sur la rue du Pavillon et une portion du chemin du Golf et décrétant une dépense de 1 100 000 \$ et un emprunt du même montant pour en payer le coût et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 050

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1027  
Règlement sur l'interdiction des plastiques non recyclables et de certains produits à usage unique***

Madame la Conseillère Isabelle Hardy donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement sur l'interdiction des plastiques non recyclables et de certains produits à usage unique et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 051

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1028  
Règlement concernant la régie interne des séances du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines***

Madame la Conseillère Véronique Baril donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement concernant la régie interne des séances du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 052

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 1029  
Règlement concernant le traitement des élus municipaux***

Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement concernant le traitement des élus municipaux et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 053

***Avis de motion et dépôt - Règlement numéro 4001-5  
Règlement modifiant le règlement numéro 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être***

Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc donne avis de motion de la présentation, à la prochaine séance ou à une séance subséquente, d'un projet de règlement modifiant le règlement numéro 4001 sur la paix, l'ordre public et le bien-être et dépose ledit projet.

Madame la mairesse en fait la présentation conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 054

***Adjudication de soumission  
Financement de 2 842 000 \$***

**Attendu** que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 790, 792, 797, 800, 845, 851, 868, 823, 940, 947, 981, 1007 et 1012, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 18 février 2022, au montant de 2 842 000 \$;

2022-02-08 - 054

(suite)

**Attendu** qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Échéance	Coût réel
FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.	98,35700	188 000 \$	1,30000 %	2023	2,74168 %
		192 000 \$	1,75000 %	2024	
		196 000 \$	2,05000 %	2025	
		201 000 \$	2,25000 %	2026	
		2 065 000 \$	2,40000 %	2027	
VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.	98,35715	188 000 \$	1,30000 %	2023	2,74908 %
		192 000 \$	1,80000 %	2024	
		196 000 \$	2,10000 %	2025	
		201 000 \$	2,30000 %	2026	
		2 065 000 \$	2,40000 %	2027	
VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.	98,57600	188 000 \$	1,50000 %	2023	2,75293 %
		192 000 \$	1,95000 %	2024	
		196 000 \$	2,20000 %	2025	
		201 000 \$	2,35000 %	2026	
		2 065 000 \$	2,45000 %	2027	

**Attendu** que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

**Que** l'émission d'obligations au montant de 2 842 000 \$ de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines soit adjugée à la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

**Que** demande soit faite à ce(s) dernier(s) de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

**Que** CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

**Que** CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le (la) secrétaire-trésorier(ère) ou trésorier(ère) à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

**Que** la mairesse et la trésorière soient autorisées à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

ADOPTÉ

2022-02-08 - 055

**Octroi de contrat - Fourniture d'une remise pour les résidus domestiques dangereux (RDD) - Année 2022**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines doit acquérir une nouvelle remise pour les résidus domestiques dangereux (RDD);

**Attendu** que suite à un appel d'offres tenu en 2018, la Ville a acquis une remise pour les RDD de la société par actions Quatrex Environnement inc.;

**Attendu** que lors de l'appel d'offres de 2018, seule la société par actions Quatrex Environnement inc. avait soumis une soumission à la Ville;

2022-02-08 - 055

(suite)

**Attendu** que la Ville a demandé une soumission écrite à la société par actions Quatrex Environnement inc. pour une remise pour les RDD ayant les mêmes caractéristiques que la remise acquise en 2018;

**Attendu** que ladite société Quatrex Environnement inc. a présenté une soumission au montant de 83 701,80 \$ incluant les taxes pour une remise pour les RDD ayant les mêmes caractéristiques que la remise achetée en 2018;

**Attendu** qu'en vertu des dispositions du règlement sur la gestion contractuelle de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, la Ville peut conclure un contrat de gré à gré avec un cocontractant, et ce, si le montant total du contrat est inférieur au seuil d'appel d'offres public décrété par le ministre;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines octroie le contrat pour la fourniture d'une remise pour les résidus domestiques dangereux (RDD) à la société par actions Quatrex Environnement inc. pour une somme 83 701,80 \$ incluant les taxes applicables;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 056

**Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 2 842 000 \$ qui sera réalisé le 18 février 2022**

**Attendu** que, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 2 842 000 \$ qui sera réalisé le 18 février 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
790	59 100 \$
792	27 900 \$
797	114 900 \$
800	83 300 \$
845	8 700 \$
851	146 800 \$
868	57 200 \$
823	213 200 \$
940	163 300 \$
947	761 900 \$
981	25 700 \$
1007	680 000 \$
1012	500 000 \$

**Attendu** qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

**Attendu** que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 845, 851, 868, 823, 940, 947, 981, 1007 et 1012, la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

(suite)

**Que** les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 18 février 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 18 février et le 18 août de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

C.P.D. DE L'ENVOLEE  
13845, BOUL. DE CURE-LABELLE  
MIRABEL, QC  
J7J 1A1

8. Que les obligations soient signées par la mairesse et la trésorière. La Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées

**Que**, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 845, 851, 868, 823, 940, 947, 981, 1007 et 1012 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 18 février 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 057

*Dépôt - Procès-verbal de correction - Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le vendredi 17 décembre 2021*

**Attendu** l'erreur de numérotation de la politique d'achat local constatée dans la résolution numéro 2021-12-452 laquelle fait partie intégrante du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le vendredi 17 décembre 2021;

**Attendu** l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*;



(suite)

Il est proposé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy appuyé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité :

**D'accepter** le dépôt par la greffière du procès-verbal de correction du procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines tenue le vendredi 17 décembre 2021 afin que la résolution numéro 2021-12-452 soit corrigée, et ce, de façon à ce que le numéro de politique 019-2021 apparaissant dans le dispositif de ladite résolution soit remplacé par le numéro de politique 022-2021;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 058

**Approbation - Budget 2022**  
**Office d'habitation Thérèse-De Blainville**

**Attendu** que le conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi que toutes les municipalités membres de l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville doivent approuver les budgets dudit Office d'habitation;

**Attendu** le budget de l'Office d'habitation Thérèse-De-Blainville pour l'exercice financier 2022 qui a été soumis le 6 décembre 2021;

**Attendu** que ces prévisions budgétaires doivent recevoir l'approbation de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les prévisions budgétaires de l'Office d'habitation Thérèse-De Blainville pour l'exercice financier 2022, lesquelles indiquent une participation financière de l'ordre de 188 475 \$ pour l'ensemble des municipalités membres dudit office d'habitation;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 059

**Adoption - Politique de développement des collections**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines a adopté, le 9 mai 2017, une politique de développement des collections;

**Attendu** que le Ministère de la Culture et des Communications demande à ce que la Politique de développement des collections soit mise à jour à tous les 5 ans;

**Attendu** que le Conseil municipal doit modifier sa politique de développement des collections;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines modifie sa politique de développement des collections portant le numéro 019-2017, en la remplaçant par la politique de développement des collections portant le numéro 019-2022;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 060

***Demande d'aide financière - Programme Aide aux projets  
Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes***

**Attendu** que le ministère de la Culture et des communications possède un programme visant à accroître les collections de livres des bibliothèques publiques municipales;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire se prévaloir de ce programme et qu'à cet effet, elle désire présenter une demande d'aide financière;

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autofinance cette aide financière provenant du programme d'aide « Appel de projets en développement des collections pour les bibliothèques publiques autonomes »;

**Attendu** que le Conseil municipal doit autoriser la production de cette demande;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

**Que** Madame Chantal Bélisle, responsable de la Bibliothèque municipale soit autorisée à déposer une demande d'aide financière dans le cadre du programme « Appel de projets en développement des collections des bibliothèques publiques autonomes »;

**Que** la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines confirme son engagement à autofinancer entièrement le projet de développement de collections de la bibliothèque municipale en 2022-2023;

**Que** Madame Bélisle soit aussi autorisée à signer les documents s'y rapportant afin de donner plein et entier effet à la présente résolution;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 061

***Autorisation - Fermeture temporaire de la rue Beaupré***

**Attendu** qu'un marché aux puces est organisé par la Maison de la Famille pour avoir lieu dans le stationnement de la Maison de la Famille située au 238, rue Beaupré, le samedi 4 juin 2022 et, en cas de pluie, l'événement sera remis au samedi 11 juin 2022;

**Attendu** qu'il y aurait lieu de fermer une partie de la rue Beaupré, entre le boulevard Sainte-Anne et le 242, rue Beaupré, afin d'assurer une plus grande sécurité;

Il est proposé par Madame la Conseillère Véronique Baril appuyé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines autorise la fermeture d'une partie de la rue Beaupré, soit entre le boulevard Sainte-Anne et le 242, rue Beaupré, le samedi 4 juin 2022, et ce, de 7 h à 17 h; en cas de pluie, cet événement serait remis au samedi 11 juin 2022;

**Qu'un** corridor d'accès soit prévu, d'une largeur de 15 pieds sur toute la longueur de la rue, afin de permettre aux véhicules d'urgence de circuler en cas de nécessité;

**Que** copie de la présente résolution soit transmise au Service intermunicipal de police Terrebonne/Sainte-Anne-des-Plaines/Bois-des-Filion, au Service de sécurité incendie de Sainte-Anne-des-Plaines ainsi qu'au Service des Travaux publics;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 062

### **Adoption – Politique de remboursement des activités aquatiques**

**Attendu** que la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines désire adopter une politique de remboursement des activités aquatiques;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal adopte la politique de remboursement des activités aquatiques de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines portant le numéro 023-2022;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 063

### **Demande de renouvellement de la contribution financière du Gouvernement du Québec au Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

**Attendu** que le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD) de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), entré en vigueur le 12 mars 2012, reconnaît que le territoire métropolitain comporte une réalité rurale qui présente des défis particuliers quant au maintien de la vitalité économique et sociale au sein des municipalités rurales;

**Attendu** que le PMAD vise l'augmentation de 6 % de la superficie globale des terres cultivées à l'échelle métropolitaine;

**Attendu** que les 19 municipalités rurales de la CMM, dont la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines, renferment 42 % des 220 353 hectares du territoire agricole du Grand Montréal;

**Attendu** que le caractère rural de certaines municipalités de la CMM limite leur capacité de développer leur territoire, ce qui les désavantage au niveau financier par rapport aux autres municipalités métropolitaines et péri métropolitaines;

**Attendu** que, en complémentarité avec le milieu urbain, ces municipalités participent à la dynamique territoriale du Grand Montréal;

**Attendu** que pour la période 2019-2022, la CMM et le gouvernement du Québec financent à parts égales le *Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole* à hauteur de 20 M\$;

**Attendu** que le Programme permet aux 19 municipalités rurales d'investir dans des projets structurants sans élargissement de l'assiette foncière qui serait obtenue au détriment de la préservation des terres agricoles;

**Attendu** que ce programme constitue un projet pilote qui a démontré sa pertinence et que les municipalités rurales souhaitent qu'il soit renouvelé pour cinq ans;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc appuyé par Madame la Conseillère Isabelle Hardy et résolu à l'unanimité :

**De** demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, de :

- convenir avec la CMM d'une nouvelle convention de subvention prévoyant une aide financière totale de 12,5 M\$ pour les années 2023 à 2027 inclusivement afin de poursuivre la mise en œuvre du *Programme de compensation aux municipalités rurales pour la protection du territoire agricole*;
- de transmettre une copie de cette résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la députée de Les Plaines, Mme Lucie Lecours, à la ministre régionale responsable de la région des Laurentides, Madame Nadine Girault, au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, M. André Lamontagne, au ministre des Finances, M. Éric Girard et à la présidente du Conseil du trésor, Mme Sonia LeBel;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 064

### *Engagement de personnel - Technicienne en génie civil*

- Attendu** que le poste de technicien en génie civil est à combler suite au départ de Monsieur Frédéric Vannobel le 14 janvier dernier;
- Attendu** l'offre d'emploi parue dans les divers sites internet et réseaux sociaux pour le poste de technicien en génie civil;
- Attendu** que plus de 25 candidats ont postulé pour ce dit poste;
- Attendu** que 3 candidats ont été rencontrés en entrevue par le comité de sélection composé de Madame Linda Charbonneau, Madame Joëlle Brassard et Monsieur Paulo Fournier;
- Attendu** les recommandations du comité de sélection;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

**De** procéder à l'embauche de Madame Fany Landry pour occuper le poste de technicienne en génie civil;

**Que** les termes et conditions de cet emploi soient fixés en fonction de la convention collective des cols blancs et cols bleus de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines en vigueur et que son entrée en fonction ait lieu le 7 mars 2022;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 065

### *Appui à la demande de la Ville de Mirabel au Gouvernement du Québec concernant le prolongement de l'autoroute 50 vers l'Est*

- Attendu** qu'en août 2021, Ville de Sainte-Anne-des-Plaines recevait une demande d'appui de la Ville de Mirabel pour sa demande au Gouvernement du Québec concernant son projet de prolongement de l'autoroute 50 vers l'Est;
- Attendu** que le secteur vers lequel le prolongement est proposé est aux prises avec des enjeux de circulation importants liés à la cohabitation automobiles, camions, machinerie agricole et cyclistes sur le rang Sainte-Marguerite;
- Attendu** qu'un diagnostic de mobilité produit pour le compte de la Ville de Mirabel met en évidence ces enjeux et qu'il ressort de ce dit diagnostic que la présence de générateurs importants de déplacements dans ce secteur amène des pointes d'environ 1000 camions par jour sur le rang Sainte-Marguerite, et ce, sans compter les autres utilisateurs de cette route;
- Attendu** que différentes interventions ont été menées afin de diminuer l'impact de ces générateurs sur le rang Sainte-Marguerite, mais que celles-ci se sont avérées infructueuses;
- Attendu** que selon la Ville de Mirabel, le prolongement de l'autoroute 50 en boulevard urbain permettrait de retirer les camions provenant de ces générateurs de déplacement du rang Sainte-Marguerite;
- Attendu** que le tracé proposé par la Ville de Mirabel se termine sur le territoire de ladite Ville de Mirabel, aux limites des villes de Sainte-Anne-des-Plaines et Sainte-Sophie;
- Attendu** que les membres du Conseil municipal désirent donner un appui favorable à cette demande de la Ville de Mirabel au Gouvernement du Québec pour le prolongement vers l'est de l'autoroute 50;

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Sébastien Lévesque appuyé par Madame la Conseillère Véronique Baril et résolu à l'unanimité :

*(suite)*

**Que** les membres du Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines appuient favorablement la demande de la Ville de Mirabel au Gouvernement du Québec pour le prolongement vers l'est de l'autoroute 50 sur le territoire de la Ville de Mirabel jusqu'aux limites de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines et de Sainte-Sophie;

**Qu'**une copie de la présente résolution soit transmise aux villes de Mirabel, Sainte-Sophie et Saint-Jérôme ainsi qu'au ministère des Transports du Québec, à Madame Lucie Lecours, députée de Les Plaines et ministre déléguée à l'économie, ainsi qu'à Madame Sylvie D'Amours, députée de Mirabel;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 066

**Dépôt de rapports divers et procès-verbaux**

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

- Rapport des activités du Service de Sécurité Incendie - Janvier 2022
- Rapport budgétaire au 31 janvier 2022
- Rapport des permis de construction du mois de janvier 2022
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme tenue le 19 janvier 2021
- Procès-verbal de la réunion du Comité consultatif en environnement tenue le 12 janvier 2022
- Rapport Tricentris - tri, transformation, sensibilisation
- Rapport - Gestion contractuelle - Année 2021

ADOPTÉ

2022-02-08 - 067

**Approbation - Demandes de permis soumises à un P.I.I.A.  
- montée Gagnon (lot 4 340 042)  
- 186, 188, 188A, boulevard Sainte-Anne**

**Attendu** que les demandes suivantes répondent aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Numéro du règlement	Adresse
2022-01-19 (accepté)	2022-005	697-15	montée Gagnon (lot 4 340 042)
2022-01-19 (accepté)	2022-006	697	186, 188, 188A, boulevard Sainte-Anne

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Pierre Berthiaume et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines approuve les recommandations susmentionnées, et ce, conditionnellement au respect de la réglementation municipale en vigueur et des conditions énumérées aux recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

ADOPTÉ

2022-02-08 - 068

**Refus - Demande de permis soumise à un P.I.I.A.**  
**- Lot 6 319 589 (boulevard Sainte-Anne)**

**Attendu** que la demande suivante ne répond pas aux objectifs et aux critères établis aux règlements sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale :

Recommandation CCU	Numéro de résolution (CCU)	Numéro du règlement	Adresse
2022-01-19 (refusé)	2022-004	697	Lot 6 319 589 (boulevard Sainte-Anne)

Il est proposé par Monsieur le Conseiller Keven Renière appuyé par Monsieur le Conseiller Marc-Olivier Leblanc et résolu à l'unanimité :

**Que** le Conseil municipal refuse la demande susmentionnée;

ADOPTÉ

2022-02-08

**Période de questions**

On procède à la période de questions de l'assistance.

2022-02-08 - 069

**Levée de l'assemblée**

Il est résolu à l'unanimité :

**De clôturer** la présente assemblée considérant que l'ordre du jour est présentement épuisé.

ADOPTÉ

-----  
Julie Boivin, mairesse

-----  
Geneviève Lazure, greffière